



EAU, ASSAINISSEMENT ET HYGIÈNE EN MILIEU SCOLAIRE

PRÉSENTÉ PAR:

**MINISTÈRE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET
DE L'HYGIÈNE (MEAH)**

-OCTOBRE 2024-

CONTEXTE MONDIAL

- **ODD 4 : EDUCATION DE QUALITÉ**

« Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie » ;

Cible ODD 4 : Accessibilité des établissements scolaires

4.a : Faire construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir un cadre d'apprentissage effectif qui soit sûr, exempt de violence et accessible à tous ;

CONTEXTE MONDIAL

- **ODD 6 : EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT**

« Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau »

Objectif 6.1 : D'ici à 2030, permettre un accès universel et équitable à une eau potable salubre et abordable pour tous.

- « universel » => domiciles, écoles, centres de santé, lieux de travail,

Objectif 6.2 : D'ici à 2030, permettre un accès à un assainissement et à une hygiène convenables et équitables pour tous et mettre un terme à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes, des filles et des personnes vulnérables.

- « assainissement » => gestion et élimination sans danger de l'urine et des excréments humains

- « hygiène » => comprend notamment le lavage des mains, la gestion de l'hygiène menstruelle, et l'hygiène alimentaire

CONTEXTE MONDIAL

- « **Ne laisser personne de côté** »
 - Recommandation transversale inscrite dans le préambule de l'Agenda 2030 pour le développement durable ;
 - Axer les efforts sur la lutte contre les discriminations et les inégalités.
- **Droit à l'eau potable et à l'assainissement adopté par les Nations Unies en 2010**

L'eau ne doit pas être considérée comme une simple ressource naturelle à gérer et à utiliser, mais comme un **droit de l'homme fondamental** auquel tous les individus ont droit sans discrimination.

CONTEXTE NATIONAL

- **TROIS PILIERS DE LA POLITIQUE GENERALE DE L'ETAT:**
 - **Capital humain :** Education, Santé, Protection sociale, **Accès à l'eau potable pour tous**, Sport
 - Industrialisation et transformation économique
 - Bonne gouvernance
- **LES 13 VELIRANO**
 - **Velirano 2 :** L'énergie et l'eau pour tous
 - **Velirano 4 :** L'éducation et la culture pour tous

CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE, STRATÉGIQUE

- Code de l'eau : loi 98-029 du 20 janvier 1999 portant Code de l'eau, avec ses 13 décrets d'application
- Politique nationale de l'EAH (en cours de validation)
- Stratégie Nationale de la Gestion de l'Hygiène et de la Santé Menstruelles (à mettre à jour)
- Manuel de construction des latrines institutionnelles
- Protocole d'accord pour la mise en œuvre de l'approche « Amie de WASH » au niveau établissements scolaires et des Formations Sanitaires (signature prévue Novembre2024)

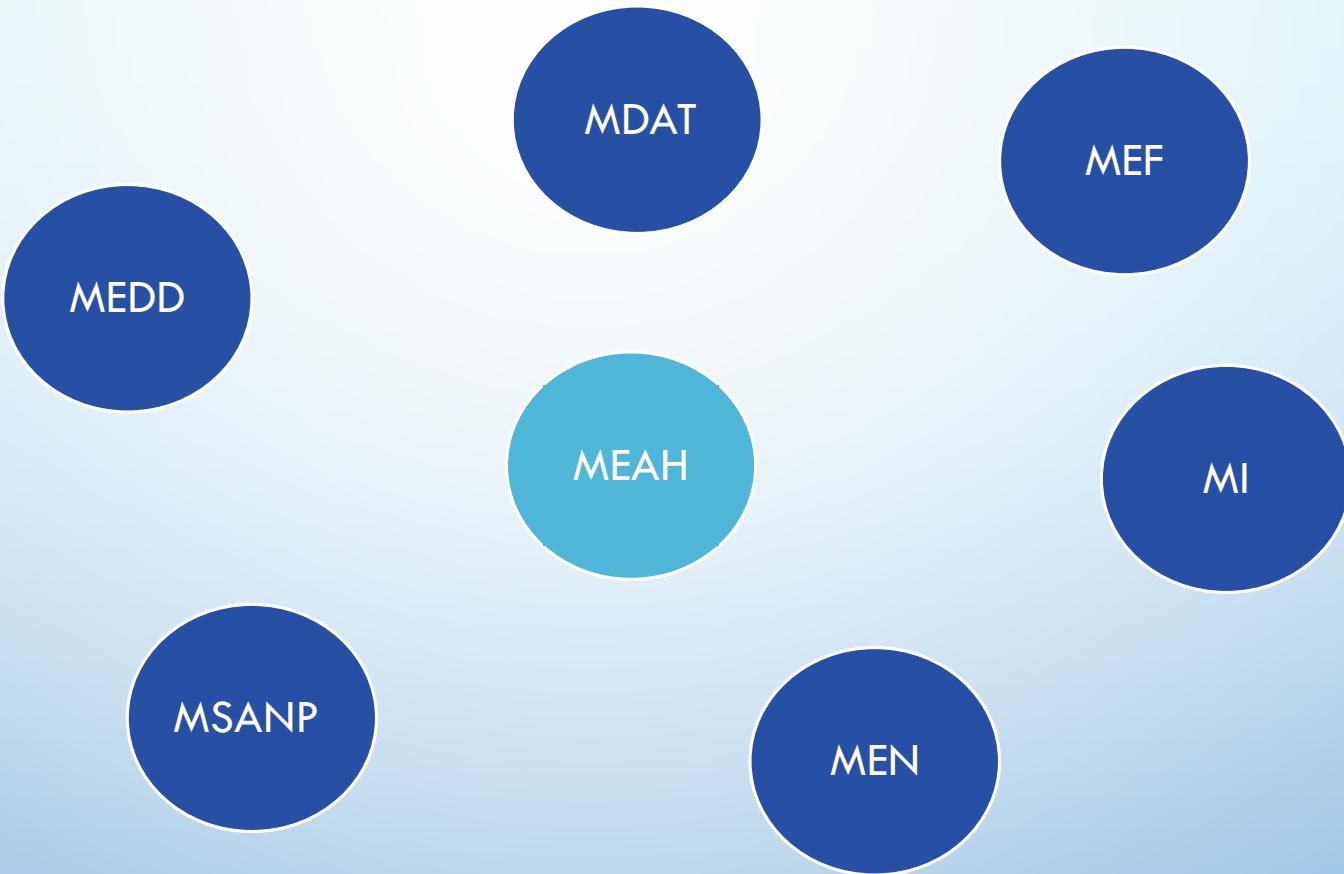
IMPORTANCE DE L'EAU, ASSAINISSEMENT ET HYGIENE EN MILIEU SCOLAIRE

- Cadre d'apprentissage sain : meilleur environnement pour étudier
- Ecole : lieu d'apprentissage des pratiques d'hygiène et d'assainissement
- L'amélioration des conditions d'hygiène et d'assainissement au niveau des écoles exerce une influence sur la santé des élèves et sur leur performance scolaire ;
- Absentéisme en période de menstruation à cause des infrastructures inadéquates : les filles préfèrent parfois rester à la maison plutôt que d'aller à l'école.

HISTORIQUE DE L'ÉLABORATION DU PROTOCOLE D'ACCORD

- **Janvier 2020** : Protocole d'Accord entre le **MEAH et le MEN** dans le cadre de la promotion de l'EAH en milieu scolaire
- **Août 2023**: Atelier technique pour la préparation de la convention interministérielle relative à la mise en œuvre du volet WASH au niveau des Ecoles et Formations Sanitaires
- **Décembre 2023**: Atelier de pré-validation de l'Accord de partenariat entre les Ministères techniques concernés par la mise œuvre de l'approche « Ecoles et Formations Sanitaires Amies de WASH »
- **Avril 2023** : Atelier de finalisation de l'Accord de partenariat entre les Ministères techniques concernés par la mise en œuvre de l'approche « Ecoles et Formations Sanitaires Amies de WASH »
- **Octobre 2024** : Réunion de préparation de la signature du Protocole d'Accord pour la mise en œuvre de l'approche « Amie de WASH » au niveau des établissements scolaires et des Formations Sanitaires.

ENTITÉS CONCERNÉES



ROLES ET RESPONSABILITES DU MEAH



ROLES ET RESPONSABILITES DU MEAH (SUITE)

-Assurer la mise en place d'un système de suivi performant afin d'assurer la pérennisation des activités réalisées dans le cadre du présent Protocole d'Accord ;

Contribuer à la recherche de financement relatif à la mise en œuvre de l'Approche

Contribuer au suivi et évaluation, et assurer la collecte des données (annuelle)

-Contribuer au processus de certification EAW et FSAW.



MERCI DE VOTRE AIMABLE
ATTENTION